21e ANNÉE N° 1055 PARAIT LE SAMEDI 1er AVRIL 1905

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaire

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION et REDACTION

12, rue de l'Horloge

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grands annonces et les annonces répétées ont traite de gré à gré

LE SAUVEUR

Il paraît que le besoin d'un sauveur se faisait sentir pour cette pauvre France ruinée et déshonorée par les scandaleux excès d'un régime honni. Et voici que, bon prince, le duc d'Orléans s'offre pour remplir le rôle.

Dans une lettre-manifeste qu'il lance à ses représentants, notre souverain *in partibus* se lamente en effet sur les maux de la patrie. Il déplore après M. Casimir-Périer, que l'Etat républicain ne soit plus qu'un corps décapité. Sans doute, il y a bien un président de la République, mais le duc d'Orléans ne veut voir en lui qu'un pauvre homme désarmé, «éternel esclave du Parlement, de ses ministres, des loges et des comités.» Si l'on a le souci de rendre à la France prospérité, prestige et grandeur il faut substituer à ce misérable fantoche un monarque véritable autrement dit, il faut substituer le prince Gamelle au président Loubet. Le salut du pays est à ce prix.

C'est étrange de voir combien de gens en France sont prêts à faire notre bonheur, même en sacrifiant à cette œuvre généreuse de salut le meilleur de leur tranquilité. Tout comme le duc d'Orléans, le prince Victor a bien souvent, avec un magnifique esprit de sollicitude nationale, offert ses services à ces Français aveugles qui persistent à ne pas vouloir comprendre où sont leurs véritables intérêts. Et il n'est pas jusqu'à Paul Déroulède lui-même qui, pour peu qu'on lui permette de troquer sa villa de St-Sébastien contre le palais de l'Elysée, ne soit disposé à accepter de raffermir par l'effet d'une rénovation subite les destinées compromises de la patrie.

Malheureusement pour tous ces sauveurs en mal de restauration, le pays s'est refusé jusqu'à présent à faire un accueil sérieux à de si belles ouvertures. Il a même pris l'habitude de n'y prêter qu'une médiocre attention. Est-ce en raison des souvenirs du passé. Est-ce par crainte pour l'avenir? On ne sait trop. Ce qu'il y a de certain, c'est que plus les orléanistes, les bonapartistes et les plébiscitaires s'offrent à la sauver et plus la France s'obstine à ne point vouloir de salut. Le prince Gamelle en sera donc cette fois encore pour les frais de sa lettre-manifeste.

De nombreux citoyens estimeront peut-être que c'est dommage. Le duc d'Orléans nous promettait en effet tant, et de si belles choses ! Pour n'en noter qu'une, il n'est pas négligeable d'indiquer que, avec notre sauveur, nous ne risquerions pas de perdre les bienfaits inestimables de cet infortuné Concordat contre lequel s'acharne une majorité de sectaires. Et d'autre part l'armée, cette pauvre armée qui souffre aujourd'hui l'opprobre de voir son sort abandonné à la triste direction d'un ministre civil de la Guerre, trouverait enfin en lui « un chef garant de l'honneur commun comme du sien propre »

Mais nous ne sommes pas mûrs pour une telle régénération. «Pour moi déclare, le duc d'Orléans, en terminant son maniteste, pour moi, fort des leçons de l'histoire, héritier de ceux qui firent la France, je n'ai qu'une ambition : servir mon pays. Vienne l'heure marquée par Dieu de me dévouer à son salut, je serai prêt. » L'heure marquée par Dieu n'est pas venue encore : le sauveur devra repasser.

Du Petit Provençal

SOCIÉTÉ ELECTRIQUE de DIGNE

Emission d'Obligations

L'annonce de l'émission d'obligations de la Société Electrique de Digne a reçu du public un très favorable accueil.

Bien que la souscription publique ne soit à proprement parler pas encore ouverte puisque aucune affiche n'a été apposée, la moitié des titres sont déjà souscrits.

L'émission est strictement limitée à **Trois-cents** obligations.

En conséquence il ne sera offert au pubic lors de l'émission qui aura sans doute lieu dans les premiers jours de mai que les titres qui resteront à souscrire à ce moment.

Ces obligations constituent pour la petite épargne un placement très avantageux.

Elles sont de **Cinq cents** francs et rapportent le 4 0|0 net d'impôts. Un coupon de dix francs sera donc payé le 1er Mai et le 1er Novembre de chaque année.

Ces coupons sont payables à Digne à la succursale de la Banque de France et dans le département chez tous les banquiers ses correspondants. En présence des garanties exceptionnelles qu'offre ce placement et de l'intérêt que présente cette affaire, les plus importantes maisons de banque du département ont accepté de prêter leurs concours à cette émission et de recevoir sans frais toutes les souscriptions.

Les souscripteurs peuvent donc dès maintenant s'adresser :

à **Digne** à la Banque de France :
à **Barcelonnette** chez MM. Gassier frères
à **Castellanne** chez M. Saurin ;
à **Forcalquier** chez M. Camille Arnaud ;
à **Manosque** chez M. Aubert ;
à **Sisteron** chez MM. Bérard, Gasquet et Massot ;
aux **Mées** chez M. Veyan ;
à **Oraison** chez MM. Cartier et Deblieux
à **Riez** chez M. Bondil ;
à **Valensole** chez M. Dol.

VARIÉTES

Guerre au Sel !..

Seigneur, mon Dieu, que ces savants sont donc ennuyeux ?

Vous vous souvenez peut-être qu'il y a sept ou huit ans ils se mirent férocement à vanter aux gens qui tenaient d'une manière absolue à passer la centaine, l'usage du sel de cuisine !... Le sel de cuisine, c'était la grande trouvaille du temps, l'universelle panacée, l'élixir de longévité, si j'ose dire !... Hors du sel de cuisine, pas de salut !...

Comme, en ces temps, mon époque m'intéressait, je résolus, pendant quelques semaines de devenir un second Chevreul — et j'ingurgitai, pour ce faire, des kilos de sel de cuisine,

Un mois plus tard, comme mes contemporains avaient cessé de me plaire, j'abandonnai le régime idoine à doubler la centaine.

J'ai eu raison, par ailleurs, puisque aujourd'hui la science préconise le traitement opposé ! !...

Oui, il est maintenant déclaré que le sel est un de nos plus mortels ennemis : il est le fauteur d'un tas de maladies...

Il met, lui, ce damné chlorure de sodium, qui se cache sous le nom bénin de sel, il met, la circulation en hypertension (Fichtre ! .) Il exagére l'acidité des sécrétions stomacales (bigre !...) intestinales (Diable !...) alors qu'il les faudrait au contraire, alcalines ; il irrite les reins (le monstre !...) ; il détermine des crises d'hyperchlorhydrie (horreur ?...), aboutissant à l'ulcère de l'estomac (Assez ! Assez !)

Voilà, voilà les méfaits du sel !... Tenez pour certain que c'est à cet infâme chlorure de sodium que les arthritiques, les albuminuriques, les hydropiques, les pleurétiques, les épileptiques, doivent le plus clair de leurs gracieuses affections.... Cessez l'usage du sel, toutes ces maladies disparaissent — c'est du moins la dernière chanson de la science, qui en comptera bien d'autres...

Vous mangiez du poisson, peut-être par goût, peut être par genre, parce que cette bonne portière de Goncourt a dit que « les gens qui aiment le poisson ont des goûts délicats »

Ne mangez plus de poisson, surtout de mer! La raie, notamment, la raie, qu'elle soit pêcheresse, baudroie, oxyrhynque ou simplement commune, la raie contient 23 0|0 de sel !.. Et le maquereau donc, ah ! parlons-en du maquereau ! il n'en contient que 10 0|0 — mais tout de même, il convient de s'en méfier peut-être plus encore !...

...Allons, allons, ne vous frappez pas !... La science en a dit bien d'autres !... Elle ferait mourir les gens pour leur apprendre à vivre, cette satanée science.

L'ignorance des savants sur la pauvre machine humaine est la seule chose qui soit, hélas ! trop certaine !. Il nous faut tenir un compte relatif de leurs découvertes et de leurs menaces,.. Les hommes de l'âge de pierre avaient sept pieds et ils auraient étouffé un lion entre leurs bras... L'humanité a commencé à déchoir du jour ou un homme ayant attrapé un corysa, demanda conseil à un autre homme pour sa guérison...

Faisons état des savants et de ce qu'ils bavottent *cum grano salis* — avec un grain de sel...

Dr X...

Chronique Locale

ET RÉGIONALE

—o—

SISTERON

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche, à deux heures, sous la présidence de M. Vieux, premier adjoint, faisant fonctions de maire, en remplacement de M. Giraud, empêché pour raisons de santé. Le conseil nomme M. Nevière, délégué du conseil municipal à la Commission de l'hospice, en remplacement de M. Ferrand, démissionnaire ; décide la démolition d'un mur de revêtement sur la place du Tivoli, décide de faire des réparations urgentes à l'abattoir et au bassin, approuve la réception provisoire de l'école de la Baume, et vote des remerciments à M. Tapiot, ingénieur, qui a bien voulu s'occuper gracieusement du rapport d'expert concernant cette construction. Décide de tenir les marchés aux aires Saint-Jaume depuis Saint-Marc jusqu'au samedi avant la foire Saint-Domnin et que le parcage des porcs se fera sur le même emplacement, aux foires ci-après : foires de Mai, de Saint-Barnabé, de Juillet, de Saint-Barthélemy et Septembre. Le conseil insiste auprès des pouvoirs publics pour qu'une prompte solution soit donnée à la construction de l'école de Parésous, afin de pouvoir mettre ces travaux en adjudication. Décide la réfection au moyen de tuyaux d'acier de la canalisation de la fontaine du Mollard. Vote une subvention de 225 fr. pour les fêtes de la Mi-Carême. Décide de faire des réparations rue de la Tannerie.

Conférence. — Vendredi 7 avril au Casino, conférence par Sébastien Faure. Sujet traité : La Paix et la Guerre.

P.-L.-M. — *Fêtes de Pâques à Rome* — Billets d'aller et retour de 1ère et de 2e classe, à prix réduits, de Marseille à Rome, délivré du 9 au 20 avril 1905.

Les billets sont valables 30 jours. Ils donnent droit à l'arrêt dans toutes les gares situées sur le parcours, tant en France qu'en Italie.

La Mi-Carème. — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est demain qu'à lieu le Corso carnavalesque dont Sisteron, depuis quelques années, s'est fait une des plus agréables spécialité. Chaque année chars, groupes et costumes sont plus nombreux, de meilleur goût et ma foi, la plupart trés spirituels, le programme de la cavalcade que nous donnons ci-dessous n'a rien de ceux des autres années, tout est nouveau et le choix des sujets exhibés fait honneur à l'imagination inventive de notre fort aimable jeunesse. Espérons que le temps ne viendra déranger en rien la bonne

© VILLE DE SISTERON

marche de nos fêtes et ne fera pas regretter les ennuis des longues heures des préparatifs.

Programme des Chars et Groupes

Chevalier des Oulettes ; Caïds marocains ; Fanfare des Sapeurs-Pompiers de Villesèche ; Sa majesté Dupoivrot II ; le Monde renversé ; le rat de Ville et le rat des Champs ; Groupes quêteurs ; Sidi Mohamed bien Couscous et sa Smalah ; Mis à la porte par sa femme ; Joseph voyage sur sa malle ; un regain de jeunesse ; le concours à l'alcool ; Noce bretonne (groupe d'enfants) ; quatre joyeux Marchands de surprises ; Théâtre guignol (groupe d'enfants) ; Bouquets de Printemps ; la distribution des Prix ; Tombé dans l'enfance ; Croquants Auvergnats de passage à Sisteron ; le 1er Avril de la mère Michel ; Pierrot en ballade ; Clown et Paysan ; S. M. Mi-Carème, Mme Pif et ses deux amants de cœur ; Corvée de quartier (groupe de Saint-Etienne-les-Orgues) ; les Frères chocolat en panne (automobile) ; le Camelot de Paris ; le Zanzibar ; le Coffret à bijoux (dormeuses et solitaires) ; une fête à la Cour des Miracles ; Fen de Bru (char de la musique).

Grande bataille de confetti et serpentins ; à 5 heures : défilé devant le jury ; à 6 heures : distribution des prix ; à 8 heures : burlesque retraite aux flambeaux ; à 9 heures sur le Champ de Mars : brillant feu d'artifice ; à 10 heures salle du Casino : grand bal paré masqué, brillant orchestre.

— Ce soir samedi réunion générale à 8 heures 1/2 dans une salle de la mairie. Prière d'être exact.

Police des mœurs. — Une descente de police a eu lieu mercredi soir à la Taverne d'Appolon et razia a été faite de trois particulières que le gérant dissimulait dans les plus hautes chambres. Toujours l'assainissement !

P.-L.-M. — *Reprise du service sur la ligne du* **Fayet St-Gervais à Chamonix.**

La Compagnie P.L.M. a l'honneur d'informer le public que le service des voyageurs sur la ligne du Fayet St-Gervais à Chamonix, suspendu depuis 1r décembre dernier a été repris le *15 Mars 1905*.

Ce service sera assuré au moyen des trains ci-après :

	matin	matin
Le Fayet St-Gervais, départ. .	9.24	11.50
Chamonix, ...arrivée. .	10,38	1. soir
	matin	soir
Chamonix,.....départ. .	9.51	2.45
Le Fayet St-Gervais, arrivée.	10 58	3.52 s.

A partir du 1r avril, il sera mis en marche un nouveau train de chaque sens dans l'horaire ci-dessous :

Le Fayet St Gervais, départ...	8 h. 15	soir.
Chamonix.....arrivée...	9 h. 25	»
Chamonix..... départ. . .	7 h.	matin
Le Fayet St Gervais. arrivée. .	8 h. 11	»

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s.g.d.g.

Que de boniments la rèclame n'a t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits ? Aussi, le public, devenu sceptique demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir le nouveau bandage dû aux laborieuses études des scientifiques de l'éminent spécialiste herniaire ***M. J. GLASER***, qui, seul, a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la hernie.

La nouvelle invention ***GLASER***, consiste en une ceinture sans ressort d'acier, elle se porte nuit et jour sans gêne. La hernie étant maintenue ainsi, les muscles de l'anneau se resserrent et le mal disparait, dont voici la preuve :

« Monsieur Glaser,

J'ai le plaisir de vous annoncer que mon fils atteint d'une hernie au côté droit est maintenant complètement guèri grâce au bandage perfectionné que vous lui avez placé il y a environ dix mois, je vous autorise à publier ma lettre, dans l'intérêt des personnes atteintes de hernies.

LOUIS AUBEPART
à Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse)
23 Novembre 1904.

Aussi engageons-nous vivement nos lecteurs interessés à profiter de son passage en allant le consulter à ***Sisteron*** le ***22 Avril Hôtel Vassail.***

Envoyer 1 fr. pour recevoir le nouveau traité, à ***M. CLASER***, spécialiste, à Héricourt (Haute-Saône).

SAVON du CONGO Exiger le nom Victor Vaissier

Magnifiques Bébés !

COMBIEN nous sommes heureux lorsque nos enfants sont gais, frais, dispos, vigoureux et pleins d'entrain ! Mais, hélas, que de pauvres bébés, aussi, restent au lit, cloués par la douleur ! Mais êtes-vous bien sûres, ô mères, que ce ne soit pas un peu votre faute ? Pourquoi ne donnez-vous pas à votre enfant ce souverain remède : l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue, cure infaillible contre toutes les affections particulières à l'enfance : rachitisme, dépérissement, manque d'appétit, dentition difficile. Voyez donc, à ce sujet, l'aimable attestation de Mme Célérier, Sage-femme à Pontgibaud :

"J'ai constaté aussi dans le cas de dentition très difficile, ce véritable martyre des enfants, la prompte efficacité de votre Emulsion Scott pour calmer toutes souffrances, la sortie des dents se fait sans malaise dès les premières doses de votre remède qui, tout en même temps, assure aux enfants une saine croissance

L'EMULSION SCOTT est composée d'huile de foie de morue qui, en raison de son mélange avec les vivifiants hypophosphites de chaux et de soude, devient beaucoup plus efficace et infiniment plus plaisante que l'huile elle-même ; elle est, surtout, même à petite dose, des milliers de fois plus bienfaisante que n'importe quelle quantité de ces émulsions faussement dites "bon marché", offertes au public sans le moindre souci de sa santé. N'oubliez pas, non plus, que l'huile ordinaire ne peut faire à votre malade ce que ferait

l'Emulsion Scott,

c'est-à-dire le guérir promptement, radicalement ; donnez-lui donc de l'EMULSION SCOTT qui, comme en témoignent les Docteurs les plus éminents, guérit trois fois plus vite que l'huile ordinaire !

S'il vous est agréable d'en essayer auparavant, envoyez-nous, tout en mentionnant ce journal, 0 fr. 50 de timbres-poste à l'adresse suivante : EMULSION SCOTT (Delouche & Cie), 356, rue St-Honoré, Paris ; nous vous ferons parvenir, franco, un échantillon,

GUÉRISON DES HERNIES
chez l'homme et la femme
et
des Maladies des Femmes

(Dérangement de la Matrice, fibrômes, reins flottants, maladies de l'estomac, troubles nerveux, en un mot toutes maladies ayant pour causes le déplacement des organes).

Par la méthode E. GAUTHIER Spécialiste-Herniaire, 68, Cours de la Liberté, à Lyon, (anciennement 30, Rue Ferrandière).

Par notre méthode appréciée par tous, nous arrivons à une prompte guérison sans interruption de travail.

Ci-dessous le nom de quelques personnes guéries par notre mèthode :

Personnes guéries dans la région

Certificat. — Je certifie que M. ***Gauthier*** m'a guéri d'une hernie que j'avais depuis 20 ans et cela malgré mes 75 ans. Je suis heureux de publier ma guérison.

EYSSAUTHIER Augustin, ancien maire à St-Benoit, canton de Annot (B-Alpes).

Mêmes certificats de MM. BASSET Jean, à la Faurie (H-Alpes) ; BRESSY, ferblantier à Aubignan (Vaucluse) ; AUBERT Louis à la Roche-sur-le-Buis (Drôme) : FAURE Louis à La Roche-St-Secret (Drôme) ; FOLCO Antoine à Gonfaron (Var), etc.

M. E. GAUTHIER recevra en avril à :
Sisteron, lundi 10, Hôtel des Acacias,
Digne, mardi 11, Hôtel Remusat. b. Gassendi,
Manosque, samedi 15, Hôtel des Postes,
Forcalquier, lundi 17, Hôtel Valenty.
Oraison, mardi 18, Hôtel Nègre.

Un jour seulement dans chaque ville.

ÉTAT-CIVIL

du 24 au 31 Mars 1905.

NAISSANCES

Pellegrin Magdeleine-Marie.

MARIAGE

Néant.

DÉCÈS

Chauvin Louise, 31 ans.

* * *

Illusions maternelles.

Mme Berlureau. — Dites-moi monsieur, ne croyez-vous pas que ma fille fera une pianiste distinguée ?...

Le célèbre professeur. — Je n'en sais rien du tout, madame.

Mme Berlureau. — Mais enfin, ne trouvez-vous pas qu'elle a un peu... quelque chose... de ce qui fait les virtuoses du piano ?...

Le professeur, agacé. — Oui, madame, elle a deux mains !...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

D IV.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DÉPARTEMENT
des
BASSES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE SISTERON

CANTON
DE TURRIERS

COMMUNE
DE TURRIERS

SERVICE VICINAL

Chemin Vicinal d'Intérêt Commun, N° 17 de Bellafaire au Grand-Vallon

PARTIE COMPRISE

entre le chemin de Grande Communication N° 1 et la parcelle N° 297 au sieur Michel Désiré, sur une longueur de

Visé pour valoir timbre gratis

A ..... le 190

Loi du 3 mai 1841

Publication du Jugement d'Expropriation

En exécution de l'article 15 de la loi du 3 Mai 1841

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu en audience publique par le Tribunal civil de première instance séant à Sisteron, département des Basses-Alpes, le trois du mois de janvier mil-neuf-cent cinq enregistré, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal,

Vu la requête en date du deux janvier mil-neuf-cent-cinq présentée par M. le Procureur de la République, au nom de M. le Préfet, agissant dans l'intérêt de la commune de Turriers.

Vu : 1° La décision de la commission départementale, qui déclare d'utilité publique l'établissement du chemin vicinal d'Intérêt Commun numéro 17 entre le chemin de Grande Communication numéro 1 et la parcelle numéro 297, au sieur Michel Désiré.

2° L'arrêté préfectoral du vingt-huit octobre mil-neuf-cent-quatre ordonnant l'enquête d'utilité publique dans le territoire de la commune de Turriers sur lesquels les travaux du chemin vicinal d'Intérêt Commun numéro 17 doivent être exécutés ;

Un exemplaire du journal le *Sisteron-Journal*, numéro 1034 publié à Sisteron le cinq novembre mil-neuf-cent-quatre, où se trouve inséré cet arrêté ;

Le certificat de M. le Maire de la commune de Turriers, constatant que l'arrêté a été publié et affiché ;

3° Le plan parcellaire dressé par les Agents-Voyers chargés de l'exécution des travaux indiquant les terrains et édifices dont la cession est nécessaire pour l'établissement du chemin vicinal numéro 17 dans ladite commune :

4° L'arrêté de M. le Préfet, en date du vingt-huit octobre mil-neuf-cent-quatre, prescrivant l'ouverture d'une enquête, en conformité des articles 5, 6, 7 et 12 de la loi du trois mai mil-huit-cent-quarante-un ;

5° Ensemble les pièces relatives à la dite enquête, savoir :

Un exemplaire du journal le *Sisteron-Journal*, numéro 1034, publié à Sisteron, le cinq novembre mil-neuf-cent-quatre, dans lequel se trouve un avis annonçant que les plans, état et autres pièces relatifs à l'établissement du chemin vicinal d'Intérêt Commun numéro 17 sur le territoire de ladite commune resteront déposée à la mairie de cette commune pendant huit jours ;

Le certificat dressé par M. le Maire, constatant que le même avertissement a été publié à son de caisse ou de trompe et affiché dans ladite commune le six novembre mil-neuf-cent-quatre ;

Le registre de l'enquête parcellaire ouvert le six novembre mil-neuf-cent-quatre, clos le quatorze novembre mil-neuf-cent-quatre, contenant les déclarations et réclamations adréssées ;

La délibération du conseil muuicipal de Turriers, ainsi que l'avis du Sous-Préfet de Sisteron sur les résultats de l'enquête ;

6° L'arrêté préfectoral du quatorze décembre mil-neuf-cent-quatre, qui déclare cessibles, pour servir à l'exécution du chemin vicinal d'Intérêt commun numéro

© VILLE DE SISTERON

17, sur le territoire de la commune dont il s'agit, les propriétés ou portions de propriétés désignées dans l'état parcellaire annexé audit arrêté, et indique l'époque où il sera nécessaire d'en prendre possession.

Vu les dispositions de la loi du trois mai mil-huit-cent-quarante-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Vu l'article 16 de la loi du vingt-un mai mil-huit-cent-trente-six ;

Ouï M. Roman, Président du Tribunal en son papport, et M. le Procureur de la République en ses conclusions ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en dernier ressort ;

Attendu que toutes les formalité prescrites par la loi ont été remplies ;

Déclare expropriées, pour cause d'utilité publique légalement constatée, au profit de la commune de Turriers pour servir à l'établissement du chemin vicinal d'Intérêt Commun numéro 17 sur le territoire de la commune de Turriers, les propriétés ou portions de propriétés désignées dans l'état parcellaire joint à l'arrêté de cessibilité susénoncé, duquel état copie demeurera annexée comme minute au présent jugement, après avoir été visée par le Président du Tribunal et par le Greffier, pour être expédiée en suite du jugement.

Commet M. Guillabert, Juge de Paix à Turriers, pour remplir les fonctions attribuées par la loi au magistrat Directeur du Jury chargé de fixer les indemnités, et en cas d'empêchement désigne M. Allègre, 1er suppléant du Juge de Paix à Turriers pour le remplacer ; ce qui sera exécuté suivant la loi, et nomme, pour faire partie du Jury spécial appelé à régler les indemnités, quatre Jurés titulaires et trois Jurés supplémentaires.

Fait et jugé en audience publique au Palais de Justice.

A Sisteron, le trois janvier mil-neuf-cent-cinq, par MM. Roman, président, Girard et Favier, juges, en présence de M. Talagrand, Procureur de la République, assistés de M. Peignon, commis greffier.

Signés :

L. ROMAN, PEIGNON

Extrait du Tableau Parcellaire des Propriétés Expropriées

Numéros du plan du chemin.	CADASTRE. Sections.	CADASTRE. Numéros.	LIEUX DITS.	NATURE des Propriétés.	Noms et Prénoms et Domiciles des Propriétaires — Inscrits à la Matrice des Rôles	Noms et Prénoms et Domiciles des Propriétaires — Actuels ou présumés Tels.	CONTENANCES DES EMPRISES. Hectares.	Ares.	Centiares.
1	C	967	Prè bas	Prè	PEIX Aimé à Saint Etienne (Loire)	PEIX Aimé (la Veuve) à Saint-Etienne (Loire)		0	26
	B	416	Dessus le four	id.				3	83
	B	417	Derrière le four	id.				1	75
	B	380	Maïré de la fuont	Labour				0	91
	B	392	Aco de Giraud	id.				4	93
3	C	973	Pré bas	Labour	CHABRIER Auguste à Turriers	CHABRIER Auguste à Turriers		0	39
	C	974	id.	id.				0	46
	C	379	Maïré de la fuont	id.				1	27
4	C	978	Pré Dommenge	Labour	AILLAUD Antoine à Turriers	AILLAUD Antoine à Turriers		0	77
6	C	980	id.	id.	PONS Rosalie à Marseille	PONS Rosalie à Marseille		0	75
7	C	981	id.	id.	AYASSE Désiré à Turriers	AYASSE Désiré (la veuve) née Margaillan à Turriers		0	72
	C	981	id.	Vague				0	28
8	B	415	Derrière le four	Vague	AYASSE Désiré à Turriers	Les hoirs AYASSE Désiré à Turriers		0	50
	B	415	id.	Labour				2	70
11	B	392	Aco de Giraud	Labour	TURCAN Pilomène à Turriers	TURCAN Philomène à Turriers		2	07
12	B	393	id.	Pré	TURCAN Philomène à Turriers	TURCAN Pierre-Joseph à Turriers		1	86
	B	394	id.	Jardin				0	46
15	B	317	Aco d'Abrié	Pré	AYASSE Gabriel à Turriers	AYASSE Gabriel à à Turriers		5	16
16	B	316 p.	id.	id.	AYASSE Victor meunier à Turriers	AYASSE Victor meunier à Turriers		2	58
17	B	316 p.	id.	id.	TOUCHE Désiré à Turriers	TOUCHE Désiré à Turriers		1	78
18	B	315 p.	La fuont	Pré	MICHEL Désiré Aco d'Abrié à Turriers	MICHEL Désiré (la veuve)		1	28
	B	299	Aco d'Abrié	Labour				0	87
	B	301	Grand champ	id.				2	58
22	B	297	Serré d'Abrié	Labour	MICHEL Désiré Aco d'Abrié à Turriers	Mme GROS François née Michel Virginie, fille de Michel Désiré à Turriers		0	84

Pour extrait conforme :
Le Conseiller de Préfecture,
BRACONNIER.

Bulletin Financier

La proximité de la liquidation et le malaise persistant créé par les événements de Russie tant intérieurs qu'extèrieurs, ne laissent point que d'influencer défavorablement le marché qui reste très faible.

Notre 3 0|0 s'inscrit à 99.67 1|2. L'Extérieure est plus ferme aux environs de 91.90.

Fonds russes sujets à de nombreuses fluctuations et moins bien tenus qne précédemment. Turc 89.02.

Etabissements de crédit sans changement notables. Comptoir d'escompte 640. Société Générale 642.

Grands chemins calmes. Nord 1860. Lyon 1425

Le Rio est beaucoup plus faible à 1634.

Parmi les valeurs industrielles on remarque l'excellente tenue de l'action St-Raphaël-Quinquina, qui profite d'un bon courant d'échanges à 140 fr.

Marché très soutenu au compartiment des mines d'or La New Kaffirs peut encore être obtenue au cours de 38 fr. qui est extrêmement favorable.

Franco à l'essai. — Spécimen des
MONTRES et BIJOUX TRIBAUDEAU
G. TRIBAUDEAU, Fabricant Principal à BESANÇON
livre ses produits directement au Public, soit chaque année plus de 500.000 objets: Montres, Chronomètres, Bijoux, Pendules, Orfèvrerie, Réparations. Gratis et Franco Tarifs illustr.
On trouve la Montre TRIBAUDEAU à la Fabrique seulement.

Sisteron. — Imprimerie A. Turin.
Le Gérant Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

PLOMBERIE - ZINGUERIE - FERBLANTERIE

Albert Clément

× Rue Droite, SISTERON (Basses-Alpes) ×

M. CLEMENT informe sa nombreuse clientèle qu'après d'actives recherches et d'essais multipliés, il vient de créer et mettre en vente un appareil "fumivore" dont il garantit la complète efficacité.

Le paiement n'aura lieu qu'après le succès.

Le bain d'étamage à l'étain fin, aura lieu tous les 1e jeudis du mois.

Installation d'Eau, de Pompe et d'Acétylène - Travaux de Bâtiment

Ustensiles de Ménages - Chauffage et Eclairage

Vitrerie - Alcool, Essences, Huile de Lin, Esprit de Sel

MACHINES A COUDRE

« PFAFF et MERIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF et MERIDIONALE** aux nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, les machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes avec lesquelles elles sont construites.

Méfiez-vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

LA KABILINE

Véritable Teinture des Ménages

LA KABILINE

Pour rendre neufs ses Vêtements

LA KABILINE

Adoptée par les Personnes économes

LA KABILINE

Vendue dans le monde entier

ESSAYEZ-EN!

Le Paquet: **40** Centimes.

65 ANNÉES DE SUCCÈS

HORS CONCOURS

MEMBRE du JURY PARIS 1900

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE

Contre les **MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC** et les **INDIGESTIONS**

SOUVERAIN contre la **GRIPPE** et les **REFROIDISSEMENTS**

Se prend à la dose de quelques gouttes, dans un verre d'eau sucrée très chaude, dans une tasse de tisane ou de lait chaud.

EXCELLENT pour les **DENTS** et la **TOILETTE**

PRÉSERVATIF contre les **EPIDÉMIES**

REFUSER LES IMITATIONS

Exiger le nom de **RICQLÈS**

ON DEMANDE un APPRENTI

à l'Imprimerie du Journal

Savonneries à vapeur du « Fer à Cheval »

J.-B. PAUL

MARSEILLE

1er Prix Médaille d'Or à l'Exposition de Marseille 1890

MARQUE DÉPOSÉE

LE FER À CHEVAL

Grand prix d'honneur hors concours à l'Exposition de St-Etienne 1895

Exposition Universelle de Paris 1900 : Medaille d'Or

Aux personnes soucieuses de leur santé et de la conservation du linge, nous ne saurions trop recommander l'emploi du savon garanti pur 72 0/0 d'huile et alcali, marque « Le Fer à Cheval ».

Se méfier des nombreuses contrefaçons ou imitations

Bien exiger que chaque morceau ou barre porte d'un côté la marque « Le Fer à Cheval » et de l'autre J.-B. Paul.

Il n'existe qu'une seule marque de savon « Le fer à « Cheval ».

A. BASTIDE,

AGENT GÉNÉRAL -- MANOSQUE (Basses-Alpes)

PLUS DE MAUX DE DENTS!

PAR L'EMPLOI DE

l'Elixir, Poudre et Pâte Dentifrices

DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de Soulac (Gironde)

Dom MAGUELONNE, Prieur

2 Médailles d'Or: *Bruxelles 1880, Londres 1884*

Les plus hautes Récompenses

INVENTÉ EN L'AN **1373** PAR LE PRIEUR Pierre BOURSAUD

« L'usage journalier de l'**Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins,** à la dose de quelques gouttes dans l'eau, prévient et guérit la carie des dents, qu'il blanchit et consolide en fortifiant et assainissant parfaitement les gencives.

« C'est un véritable service à rendre à nos lecteurs de leur signaler cette antique et utile préparation, le **meilleur curatif** et le **seul préservatif** des **Affections dentaires.** »

Elixir, 2f, 4f, 8f, 12f, 20f; Poudre, 1f25, 2f, 3f; Pâte, 1f25, 2f.

Maison fondée en 1807 **SEGUIN** Bordeaux

Se trouvent dans toutes les bonnes Parfumeries, Pharmacies et Drogueries.

Horlogerie — Bijouterie — Orfèvrerie

AUBERT

Rue du Glissoir

(ancienne Maison Chrestian

— SISTERON (B.-A.) —

ASSORTIMENT COMPLET DE BIJOUX POUR MARIAGE

Bronzes d'Art et objets de fantaisie pour cadeaux

Réparations très soignées *par M. AUBERT fils, ex-élève diplômé de l'Ecole d'horlogerie de Cluses et Lauréat des ouvriers d'art.*

— **Prix Modérés** —

ATELIER DE MARÉCHALERIE

A son commerce déjà étendu, M. **A. Roubaud** vient d'ajouter un important, atelier de **construction** et de **réparations d'instruments et de machines agricoles** ; seul dépositaire dans l'arrondissement de **faucheuses, moissonneuses, lieuses Mac-Cornick, rateaux** à bras et pour cheval, **herses américaines, houes et charrues Brabant, charrues Américaines, charrues défonseuses, charrues vigneronnes**, etc.

On y trouve également un grand assortiment de pièces de rechange pour toutes machines n'importe quelle marque.

La maison garanti toutes les réparations dont elle se charge.

AIMÉ ROUBAUD

Rue Porte-de-Provence, Sisteron

A LOUER

JOLI PETIT MAGASIN

pouvant servir à tout commerce

A VENDRE

VITRAGES EN BON ÉTAT

s'adresser au bureau du Journal.

VINS EN GROS

Grande Baisse de Prix

Bon Vin de Table à 20 fr. l'hecto

s'adresser M, FIGUIERE, route de Noyers, Sisteron.

ON PORTE A DOMICILE

En vente à la Droguerie TURIN à Sisteron

Le Gérant

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre

Le Maire,

© VILLE DE SISTERON